



## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 19 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

**Conseillers en exercice : 14    Conseillers présents : 11    Absents : 3    Pouvoir : 2    Votants : 13**

**PRÉSENTS :** Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Claire BELLANGER, Elsa RONSHEIM, Bernadette CATRIN, Betty THÉODET, Catherine QUESNOT, et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Alain JACQUES, Christian RABUSSEAU, Hervé CHAPU.

**ABSENTE SANS POUVOIR :** Mme Barbara FERGUSON.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :** Mme Sandrine PLAZA avec pouvoir à Mme Martine CZAPEK-THINSELIN et Mme Marilène CHARTRAIN avec pouvoir à Claire BELLANGER.

Mme Catherine QUESNOT a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 15/09/2023.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

### RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS DU 19 SEPTEMBRE 2023

- **2023-037 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06/06/2023.**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 06 juin 2023 est approuvé à : 0 voix Contre, 0 abstention et 13 voix Pour.

- **2023-038 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/06/2023.**  
**Vote des délégués aux Sénatoriales**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 09 juin 2023 est approuvé à : 0 voix Contre, 0 abstention et 13 voix Pour.

- **2023-039 : Démission de M Jean-François Pain, Conseiller Municipal.**

M le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-François PAIN reçu le 10 aout 2023 en mairie. Un accusé de réception lui a été transmis et M le Sous-Préfet de Loches en a reçu une copie. Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour, le Conseil Municipal est maintenant constitué de 14 élus au lieu de 15.

- **2023-040 : Cantine – Tarifs et règlement 2023/2024**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de ne pas répercuter l'intégralité de la hausse de 9.50 % du prestataire aux parents mais seulement 9%.**

**Fixe comme suit les tarifs des repas pour l'année scolaire 2023/2024:**

- Le repas quotidien enfant et adulte à 4.38 € soit un forfait mensuel de 61.30 €

- Le repas occasionnel enfant ou adulte à 6 €
- Accompagnement au repas fourni par les parents pour enfant allergique à 1 €

**Accepte** le règlement de cantine révisé et tel que présenté par la commission scolaire.

**Charge** le secrétariat d'effectuer aux familles, la facturation mensuelle à terme échu sur la base du forfait mensuel de 61.30 €

**Précise** que la régularisation des absences continuera à se faire à terme échu au mois le mois.

- **2023-041 : Demandes de subvention 2023 par La Boule Hippolytaine et L'Amicale de la Foire.**

**Le Conseil Municipal,**  
**Vu** l'intérêt communal.

**Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour :**

**Décide** d'attribuer les subventions de fonctionnement comme suit :

<b>Amicale de la Chapelle-section Foire: 360 €</b>	<b>La Boule Hippolytaine : 500 €</b>
--	--------------------------------------

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget Primitif 2023

- **2023-042 : Candidature 2023 de la commune à Village d'Avenir.**

M le Maire donne la parole à Madame Czapek qui rend compte des 3 réunions des 18/7, 4 et 12/9. Afin de pouvoir bénéficier du programme d'ingénierie de l'état « Villages d'avenir » annoncé dans le Plan France Ruralités sur différents futurs projets communaux, le conseil municipal souhaite candidater auprès de M le Préfet d'Indre et Loire.

Le chef de projet sera implanté à la sous-préfecture de Loches et sa mission sera d'accompagner les maires ruraux à passer de l'idée au projet, de les aider concrètement à porter leur projet, à le faire financer et à le faire réaliser, de bout en bout.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour.**

**Décide** de candidater afin de bénéficier de l'expertise du chef de projet « Village d'avenir »

**Charge** M le Maire de transmettre le courrier de candidature auprès de M le Préfet dans les meilleurs délais.

- **2023-043 : Modification de la garantie mobiliers auprès de notre assureur GROUPAMA.**

Suite à la création du City Stade,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour.**

**Décide** de revoir à la hausse la garantie de dommages aux biens et plus particulièrement la garantie du Mobilier Urbain en la passant de 10 000 € à 50 000 € par sinistre.

**Charge** M le Maire d'en informer au plus vite Mme Isabelle Chainet, Directrice Clientèle Collectivités afin que le contrat Villassur puisse être actualisé.

- **2023-044 : CDG37 – Jurys de concours et renouvellement à l'Assurance statutaire au 01.01.25**

- Mme Martine Czapek-Thinselin, 1<sup>ère</sup> Adjointe se propose pour faire partie en 2024, d'une liste de membre de jurys d'examens professionnel de Professeur territorial d'Enseignement Artistique, spécialité « musique ».

- Le contrat groupe assurance statutaire des personnels arrivera à terme le 31 décembre 2024. Le Centre de Gestion d'Indre et Loire a décidé de le remettre en concurrence et sollicite les communes si elles souhaitent repartir pour 2025-2028.
- Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour.**  
**Décide de mandater le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour organiser une consultation d'assurance en son nom.**  
**Charge M le Maire de faire parvenir la délibération demandée avant le 30 novembre 2023.**

• **2023-045 : Courrier de demande de modification d'une zone du PLU.**

M le Maire donne lecture d'un courrier de demande, par une famille, de modification simplifiée du PLU de la commune. N'ayant pas reçues d'autres sollicitations, la commune ne peut se permettre d'engendrer de gros frais (enquête publique, commissaire enquêteur...) pour une seule demande, d'autant que l'élaboration d'un PLUi au sein de la CCLST est en cours de réflexion.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention et 13 Pour.**

**Décide de ne pas donner suite à la demande dans l'immédiat mais envisage de l'intégrer au futur PLUi.**

**Charge M le Maire d'en informer le pétitionnaire.**

• **2023-046 : Commission Transport Scolaire du Lochois - Modification de 2 délégués.**

M le Maire informe qu'il convient de modifier le titulaire 2 et le suppléant 2, ceux-ci ne pouvant plus y siéger.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu les statuts du Syndicat Mixte intercommunal des Transports scolaires du Lochois**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Désigne en qualité de délégué titulaire 1 :  
**Monsieur Patrick PASQUIER**
- Désigne en qualité de délégué titulaire 2 :  
**Monsieur Hervé CHAPU**
- Désigne en qualité de délégué suppléant 1 :  
**Madame Betty THÉODET**
- Désigne en qualité de délégué suppléant 2 :  
**Madame Martine Czapek**

• **2023-047 : Projet Amendes de Police 2024**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Ne souhaite pas réaliser le projet de rond-point au carrefour de la mairie et la cantine en 2024**

**N'a pas d'autres projets à proposer.**

**Charge M le Maire de prévenir Mme Tagbo de STA de Ligueil.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h30.**

Saint-Hippolyte, le 19/09/2023

**Le Maire,**  
**Patrick PASQUIER**



**La secrétaire**  
**Catherine QUESNOT**

